



DOD - La CFE-CGC signe l'accord

Pour les représentants CFE-CGC, toute augmentation du pouvoir d'achat des salariés est primordiale. C'est pourquoi nous signons l'accord expérimental sur l'incitation au développement des revenus ancillaires en escales.

Pourquoi ?

Pour valoriser la réalisation des **ventes annexes en aéroport** :

- ✓ **Surclassements**
- ✓ **Sièges payants**
- ✓ **Accès salon**

Et Combien ?

Sur la part collective, Dès le seuil de déclenchement de chaque escale atteint, un pourcentage du chiffre d'affaires total réalisé est partagé entre les salariés éligibles

Sur la part individuelle, 50 € bruts versés par trimestre aux 10% de salariés ayant réalisé le chiffre d'affaires le plus important dans chaque service

Pour qui ?

Tous les agents/techniciens, RO, AMDE et CEP des Services Client :

- Pôles clients
- Salons
- Multiculturel
- La Première
- BO client CDG

Comment ?

Un calcul trimestriel par escale :

- ✓ **Une part collective** proportionnelle aux vacances réalisées
- ✓ **Une part individuelle** uniforme



Adhésion ;-)

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC

CFE-CGC Air France

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

